

ELECTION CANTONALE :
COMMENT ÇA MARCHE.

- Candidature : TITULAIRE + SUPPLÉANT (E) (une femme et un homme ou un homme une femme)
- Appelons le couple "titulaire et suppléant" : CANDIDATURE.
- 1). Pour être élue au premier tour, une candidature doit obtenir :
 - au moins 50% du total des voix obtenues par toutes les candidatures, c'est à dire au moins 50% des suffrages exprimés,
 - ET il faut que le quart (25%) au moins des électrices et électeurs inscrits se soient exprimés,
 - si moins du quart (25%) des électrices et des électeurs se sont exprimés, il y a obligatoirement un deuxième tour.
- (*) • Prenons l'exemple du canton de LA SEYNE-SUR-MER où le total des électrices et électeurs inscrits, lors des Régionales de juin 2010, était de 24240.

Même si une candidature avait obtenu au moins 50% du total des voix obtenues par tous les candidats, elle ne pourra être déclarée élue que si au moins le quart (25%) des inscrits se sont exprimés, soit au moins $24240 \times 25/100$ ou $24240 : 4 = 6060$
- 2). Pour participer au second tour, une candidature aura dû obtenir au moins 12,5% du nombre des électeurs inscrits.

C'est à dire au moins $24240 \times 12,5/100 = 3030$ voix

 - Si aucune des candidatures n'a obtenu au moins 3030 voix, les deux candidatures ayant obtenu le plus de voix peuvent se présenter au second tour. Si l'une des deux se retire, la possibilité de se présenter au second tour va à la troisième, et ainsi de suite éventuellement.
 - Si une seule des candidatures a obtenu au moins 3030 voix au premier tour, la candidature arrivée ~~troisième~~ dernière est autorisée à se présenter ; si elle refuse, le droit est offert à la troisième et ainsi de suite, éventuellement.
- EN MARS 2004,
Pour le 1er tour des élections cantonales dans ce canton, seules les candidatures Paecht-Luccioni (13,77% des inscrits), Vialla (11,44% des inscrits), Martinenq (11,16% des inscrits) avaient pu se maintenir au second tour ; ce qu'elles ont fait à le seuil à minima étant d'avoir obtenu 10% des INSCRITS pour être autorisé à se présenter au second tour. Pour les 20 et 27 mars prochains, le seuil est de 12,5% des inscrits pour pouvoir se maintenir au second tour.
Toujours au 1er tour du 21 Mars 2004, Mignoni 8,98% des inscrits ; Foggi 0,77% des inscrits, et Gueyrard 1,94% des inscrits.

(*) • Cet exemple, rappelons-le, repose sur le nombre d'inscrits en juin 2010. Le nombre sera différent le 20 mars prochain.